

GUIDE

2022-2024

Programme de recherche visant L'Atténuation des Impacts
de la Navigation commerciale sur les Écosystèmes (PLAINE)

APPEL À PROJETS (avec ou sans temps-navire)



Version : 17 janvier 2022 | Photo : Jean Cloutier

Table des matières

PRÉAMBULE	3
LE RÉSEAU QUÉBEC MARITIME	6
LE PROGRAMME PLAINE	8
Objectifs	8
DÉFINITIONS	9
PROGRAMME DE RECHERCHE – LES VOLETS	12
APPEL À PROJETS – 2022 - 2024	14
FORMULAIRE (GUIDE)	18
PARTIE A – IDENTIFICATION	18
PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET	20
PARTIE C – LIVRABLE TANGIBLE.....	21
PARTIE D – PLAN DE TRANSMISSION ET DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES.....	21
PARTIE E – ÉQUIPE	21
PARTIE F – ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION	22
PARTIE G – INTERSECTORIALITÉ	22
PARTIE H – CADRE BUDGÉTAIRE.....	22
PARTIE I – JUSTIFICATION DU TEMPS-NAVIRE	23
PARTIE J – FORMATION DU PERSONNEL HAUTEMENT QUALIFIÉ (PHQ)	23
PARTIE K – ENGAGEMENT ET SIGNATURES	23
PARTIE L – AUTRES PIÈCES DU DOSSIER DE PROPOSITION DE PROJET	24
PARTIE M – SUGGESTION D’ÉVALUATEURS ET D’ÉVALUATRICES (FACULTATIVE).....	24
ÉVALUATION DES DOSSIERS	25
FOIRE AUX QUESTIONS	29
ANNEXE 1 –TYPES DE MEMBRES DU RQM	33
ANNEXE 2 – LISTE DES MEMBRES ACTUELS DU RQM	34
ANNEXE 3– DÉFINITION DES STATUTS DES MEMBRES DE L’ÉQUIPE	39
ANNEXE 4 – DÉPENSES ADMISSIBLES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT	41
ANNEXE 5 – RAPPORT DE MISSION POUR LE TEMPS-NAVIRE	44

PRÉAMBULE

Présentement, environ 80 % des biens consommés au Québec et partout dans le monde transitent par au moins un navire. Malgré ses excellentes performances environnementales par rapport aux autres modes de transport, il est attendu que les impacts de la navigation commerciale et des activités portuaires sur les écosystèmes devraient augmenter dans les prochaines décennies en raison de l'augmentation prévue du transport maritime. Au Québec, l'industrie maritime, mais également d'autres types d'organisations, les gouvernements, les milieux académiques et le milieu communautaire joignent leurs efforts pour rendre toutes les opérations liées au transport maritime durables et encore plus respectueuses des normes environnementales¹. En soutenant la recherche académique dans un contexte intersectoriel et partenarial, le programme PLAINE a pour but de soutenir et accélérer cet effort.

ERRATUM (17 JANVIER 2022)

- Étant financé par Avantage Saint-Laurent, la portée géographique du programme PLAINE est circonscrite au système Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe), au fjord du Saguenay et à leurs zones côtières. Le Nord-du-Québec n'est pas inclus dans le présent appel.
- Des précisions concernant la définition des statuts pour la demandeuse ou le demandeur principal ont été apportées à l'Annexe 3.

PLAINE : Un nouveau programme de recherche du Réseau Québec maritime!

- Le Réseau Québec maritime (RQM) lance le premier appel à projets ouverts de PLAINE, le Programme de recherche visant L'Atténuation des Impacts de la Navigation commerciale sur les Écosystèmes. Les projets financés par cet appel bénéficieront d'une période d'activité pouvant aller du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2024.
- Une section **Foire Aux Questions** (FAQ) est disponible pour éclaircir certaines exigences de la demande ou aider lors de l'élaboration des projets. Cliquez sur la boussole pour être redirigé vers la section FAQ.



En bref : ce qui distingue PLAINE du programme de recherche Odysée Saint-Laurent du RQM

- Le programme PLAINE offrira un soutien financier à des projets de recherche qui contribueront à l'atténuation des impacts de la navigation commerciale et des activités portuaires sur les écosystèmes naturels et urbains. Les initiatives devront s'inscrire dans l'un des deux volets du programme :
 - **Volet 1** : Répertoire et développer les connaissances sur les facteurs de stress liés à la navigation commerciale et aux activités portuaires

¹ Pour plus d'informations sur les impacts environnementaux du transport maritime, voir le [Détecteur de rumeurs](https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/detecteur-rumeurs/2019/07/22/transport-maritime-moins-polluant-4-choses-savoir) de l'Agence Science-Presse : <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/detecteur-rumeurs/2019/07/22/transport-maritime-moins-polluant-4-choses-savoir>

- **Volet 2 :** Développer des solutions pour atténuer les impacts de la navigation commerciale et des activités portuaires
- Le caractère **intersectoriel** des projets est idéalement réalisé via la collaboration de chercheuses et chercheurs affiliés à des membres réguliers du RQM œuvrant dans différents secteurs du savoir, tels que représentés par les trois Fonds de recherche du Québec (FRQ). Toutefois, pour reconnaître, encourager et accentuer la participation du milieu de pratique en recherche dans les projets, la collaboration intersectorielle peut aussi s'établir sur des contributions de membres associés ou usagers du RQM. L'habilité à mener un volet de recherche sera évaluée ([voir Annexe 3](#)).
 - Si le caractère intersectoriel d'un projet est atteint avec **une collaboration issue des membres associés ou usagers**, la contribution à un volet des activités de recherche de la collaboratrice ou du collaborateur au projet devra être significative. Elle devra être détaillée et justifiée dans la demande. De plus, le curriculum vitae abrégé de la collaboratrice ou du collaborateur devra également être transmis avec la demande (voir section « Procédure de dépôt de la demande » du présent Guide).
- Partenariats :
 - Pour le volet 1 : Bien que constituant un atout, les projets proposés n'ont pas l'obligation d'obtenir une contribution financière ou en nature de la part de partenaires non académiques (membres associés ou usagers).
 - Pour le volet 2 : Les projets proposés doivent apporter une contribution financière ou en nature de la part de partenaires non académiques (membres associés ou usagers) équivalente minimalement à **20 %** du montant de la subvention demandée au programme. Au moins la moitié de cette contribution doit être sous forme financière. Contactez-nous s'il est difficile pour votre équipe d'adjoindre un partenariat de ce type au projet.
- Les équipes de recherche qui obtiennent un soutien de la part du programme PLAINE doivent diffuser de manière ouverte les connaissances ou les résultats auprès d'un public scientifique (ex. : revues et congrès scientifiques).
- Les équipes de recherche s'engagent à diffuser des **connaissances vulgarisées** issues de leurs recherches auprès du grand public, incluant les acteurs et les actrices concernées par les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes (ex. : diffusion auprès du Bureau d'Information Maritime). Des ressources du RQM seront mises à votre disposition pour vous accompagner.
- Les équipes de recherche doivent déposer les nouvelles données obtenues en cours de projet sur une plateforme Web ouverte (ex. : Observatoire Global du Saint-Laurent; Système d'Information Maritime). Si ce n'est pas possible, les bénéficiaires de la subvention devront fournir une justification à l'équipe du programme PLAINE, et sont invités à rendre minimalement les métadonnées accessibles. Un poste budgétaire doit obligatoirement être prévu dans la demande pour le stockage, l'archivage et la publication des données.
- Au moins une personne constituante de l'équipe qui propose le projet doit être une **partie prenante ayant un lien avec les enjeux liés avec les impacts de la navigation commerciale et/ou**

des activités portuaires sur les écosystèmes. Cette partie prenante peut être issue des industries, des organismes communautaires, des Premiers Peuples ou des gouvernements.

- Un livrable tangible est exigé minimalement pour chacun des projets de recherche. Les retombées de ce livrable pourront (volet 1) ou devront (volet 2) être quantifiées en termes de potentiel d'atténuation des impacts pour le ou les facteurs de stress ciblés par le projet. Cette exigence permet notamment d'augmenter les bénéfices dont pourront tirer avantage les partenaires des projets.

Les éléments propres aux financements de la recherche du Réseau Québec maritime

- Les fonds attribués par le programme PLAINE ne peuvent être versés qu'à **des personnes affiliées à des institutions membres réguliers du RQM** ([voir Annexes 1 et 2](#)). 
- L'équipe qui propose un projet dans le cadre du programme PLAINE doit inclure :
 - Des chercheuses et des chercheurs provenant d'**au moins deux institutions académiques distinctes (chercheuse ou chercheur principal; codemandeuse ou codemandeur)**.
 - **Une collaboration provenant d'au moins un membre associé ou usager du RQM** ([voir Annexes 1 et 2](#)).
- En plus de la subvention offerte, une demande de temps-navire peut être soumise dans le cadre du programme PLAINE. À noter que le nombre de jours dépendra des fonds disponibles et de la démonstration de la pertinence par rapport au projet.
- Lorsque la chercheuse ou le chercheur principal provient d'une université, les frais indirects de recherche (FIR) sont également octroyés en plus de la subvention. Ces frais ne sont pas à inclure dans le budget. À noter que les cégeps et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ne sont pas admissibles aux frais indirects en raison des règles gouvernementales.
- Vous n'avez pas à fournir un *curriculum vitae* au format canadien. Il suffit de joindre **des CV abrégés de maximum deux pages** (style FRQ). Le CV de chacune des personnes ayant une contribution à un volet des activités de recherche du projet (demandeuse ou demandeur principal; codemandeuse ou codemandeur; collaboratrice ou du collaborateur) est demandé pour étayer leur capacité à mener adéquatement les travaux prévus. Les partenaires n'ont pas à fournir de CV.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 17 FÉVRIER 2022, 17:00 HNE

Envoyez les dossiers complets à l'adresse :

plaine-rqm@uqar.ca

Pour toute question relative à l'appel à projets du programme PLAINE, veuillez contacter :

Kaven Dionne

Coordonnateur du programme PLAINE

Réseau Québec maritime

Université du Québec à Rimouski

300, allée des Ursulines, bureau O-122,

Rimouski (Québec), G5L 3A1
Tél. : (418) 723-1986, poste 1383
Tél. : 1 800 511 3382 poste 1383 (sans frais)
kaven_dionne@uqar.ca

LE RÉSEAU QUÉBEC MARITIME

Dans un esprit d'étroite collaboration et de partage des connaissances, la mission du Réseau Québec maritime (RQM) est de fédérer et d'animer les forces vives en recherche et en innovation dans les différents domaines liés au secteur maritime. Le RQM vise à positionner le Québec comme un phare maritime international pour toutes questions relatives aux enjeux du développement maritime durable et responsable.

La stratégie scientifique du Réseau Québec maritime repose sur une approche globale canalisant les expertises québécoises pour un développement durable des ressources et des environnements du Système Saint-Laurent.

Nous soutenons donc la recherche intersectorielle et la formation de personnel hautement qualifié reliées à cinq thématiques :

Santé des écosystèmes

La réalisation d'inventaires récurrents pour documenter les caractéristiques biotiques et abiotiques, pour déterminer le fonctionnement, la vulnérabilité et la nature des interactions entre les éléments des systèmes socioécologiques, et pour suivre dans le temps leur dynamique et leur évolution permettra notamment de mieux comprendre les services rendus par ces écosystèmes aux populations humaines et d'éclairer la prise de décision dans une optique de développement durable.

Santé des communautés humaines

Il ne pourra y avoir de développement véritablement durable si les questions de gouvernance, de cohésion sociale, de participation, d'éthique, et d'équité sociale, territoriale et intergénérationnelle ne sont pas considérées dans les mécanismes de prise de décision et dans l'élaboration des politiques publiques de développement de l'environnement maritime. Ces questions doivent être abordées pour veiller aux conditions de vie et au bien-être des communautés humaines affectées par le développement maritime du Québec.

Surveillance, sûreté et sécurité maritime

Le territoire maritime québécois est soumis à des conditions particulièrement difficiles, qui imposent l'adoption de méthodes, de cadres et de pratiques particulièrement efficaces d'identification, d'évaluation, de suivi et de prévention des facteurs de risques par une multitude d'acteurs et de parties prenantes. Cette thématique couvre des enjeux aussi divers que la santé et la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la surveillance des installations et des infrastructures maritimes, et ce, pour l'ensemble des activités maritimes telles que la navigation, l'exploitation des ressources et le tourisme.

Transport maritime durable et intelligent

Le flux important de navires, tant commerciaux que touristiques ou de pêche, amène le Québec à mettre en œuvre des politiques et des solutions technologiques et opérationnelles lui permettant d'assurer le développement durable et intelligent de ces activités économiques d'importance, tout en minimisant les

risques et les effets sur l'environnement. Ce thème de recherche concerne tout autant le développement de nouvelles technologies maritimes que l'analyse et l'amélioration de processus et de procédés existants, dont les réseaux logistiques du transport maritime et l'organisation des systèmes portuaires.

Ressources, énergies marines et santé du secteur économique maritime

Le développement du Québec passe entre autres par sa capacité à exploiter durablement et efficacement le potentiel du système Saint-Laurent, qu'il s'agisse de ressources énergétiques, halieutiques ou sous-marines utilisables pour le bien de la santé humaine, ou plus globalement le milieu maritime lui-même comme vecteur de développement économique (transport maritime, croisières, etc.). La révision des façons de faire actuelles, le développement de nouveaux processus, approches et procédés, ou encore l'exploration de nouvelles ressources maritimes jusqu'alors non considérées, font partie de cette thématique de recherche.

Pour plus d'informations sur le Réseau Québec maritime : <http://rqm.quebec/fr/accueil/>

LE PROGRAMME PLAINE

PLAINE est le programme de recherche du Réseau Québec maritime (RQM) qui vise l'atténuation des impacts reliés à la navigation commerciale et aux activités portuaires sur les écosystèmes naturels et humains. Il a été développé dans le cadre [d'Avantage Saint-Laurent](#), la nouvelle vision maritime du gouvernement du Québec visant à soutenir le développement durable du secteur maritime québécois. Soutenu par le ministère des Transports du Québec (MTQ), le programme PLAINE est administré et animé par le RQM.

Objectifs

L'appui financier de projets de recherche dans le cadre du programme PLAINE du RQM a pour buts :

- de répondre aux objectifs de recherche des **deux volets** du programme;
- de contribuer au développement durable du milieu maritime québécois;
- de favoriser le développement de projets collaboratifs **innovants et intersectoriels**;
- de contribuer au partage et à la mobilisation des connaissances et des données stratégiques en lien avec les impacts environnementaux et sociaux de la navigation commerciale;
- d'encourager la formation de personnel hautement qualifié dans le secteur maritime.



Portée géographique du programme

- Le système Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe), le fjord du Saguenay et leurs zones côtières;
- Les écosystèmes naturels et urbains, incluant les zones industrialo-portuaires.

DÉFINITIONS

Pour les fins du présent document, et afin de mieux préciser les attentes du programme PLAINE, les définitions suivantes sont utilisées :

Source de stress

Comme c'est le cas pour la plupart des activités humaines, la navigation commerciale et les activités portuaires sont à l'origine de différents stress pour l'environnement. Dans le contexte de PLAINE, une « source de stress » se définit comme toute action liée à la navigation commerciale ou aux activités portuaires qui est à l'origine d'un facteur de stress. Par exemple, les sources de stress incluent : les activités de dragage, l'ancrage, les naufrages, les rejets opérationnels, les déversements accidentels, les déplacements.

Facteurs de stress

Les facteurs de stress sont des perturbations susceptibles d'entraîner des modifications de l'habitat, des caractéristiques physico-chimiques de l'environnement, de la structure des communautés ainsi que de la santé et de la survie des organismes. Pour les fins du programme PLAINE, nous divisons les facteurs de stress dans les grandes catégories suivantes (ordre arbitraire) :

1. **Pollution de l'air**, incluant : émission de NO_x, de SO_x, de CO₂, de particules, etc.
2. **Pollution de l'eau**, incluant : rejet d'hydrocarbures, diffusion de composés issus des peintures antisalissures, etc.
3. **Pollution sonore**, incluant : bruits transmis dans l'eau par les différentes parties d'un navire, etc.
4. **Pollution terrestre**
5. **Pollution visuelle**
6. **Introduction d'espèces exotiques envahissantes**
7. **Modification du transport sédimentaire**, incluant : érosion des berges, accumulation de sédiments, etc.
8. **Modification de l'hydrodynamisme**, incluant : modification du lit lors de la construction / entretien des installations portuaires, etc.
9. **Modification de l'état des glaces**
10. **Collisions avec des mammifères marins**
11. **Autres, à spécifier.**

Impact

« Un impact sur l'[écosystème] peut se définir comme l'effet, positif ou négatif, pendant un temps donné et sur un espace défini, d'une action humaine sur une composante de l'[écosystème] [...], en comparaison de la situation advenant la non-réalisation du projet » (Wathern, 1988; cité par André *et al.* 2020)². Par exemple, pour le facteur de stress « pollution sonore », les interférences acoustiques qui rendent les communications plus difficiles pour les mammifères marins constituent un impact négatif pouvant avoir comme source le fonctionnement des moteurs et de l'hélice lors du déplacement d'un navire.

² André, P., Lanmafankpon, G., Revéret, J-P. et Yonkeu, S., 2020. L'évaluation des impacts sur l'environnement – Processus, acteurs et pratique pour un développement durable, 4^e édition. Presses internationales Polytechnique, 610p.

Écosystème

Le terme écosystème peut se définir comme « un milieu défini à l'intérieur duquel des organismes vivants (animaux et végétaux) interagissent avec la matière inerte dans une relation d'étroite interdépendance pour former une unité écologique. » Dans le cadre du programme de recherche PLAINE, le terme « écosystème » renvoie autant aux écosystèmes naturels qu'urbains. L'impact sur l'écosystème peut être d'ordre : physico-chimique, biologique, social, culturel, économique, archéologique ou esthétique.

La relation entre ces différents éléments est résumée à la Figure 1. Un projet ayant pour but d'atténuer les impacts négatifs de la navigation commerciale ou des activités portuaires pourrait envisager de travailler sur des mesures visant directement les impacts, mais aussi les facteurs de stress ou les sources de stress. À noter que les projets s'intéressant aux effets cumulatifs des facteurs de stress sont encouragés par PLAINE.

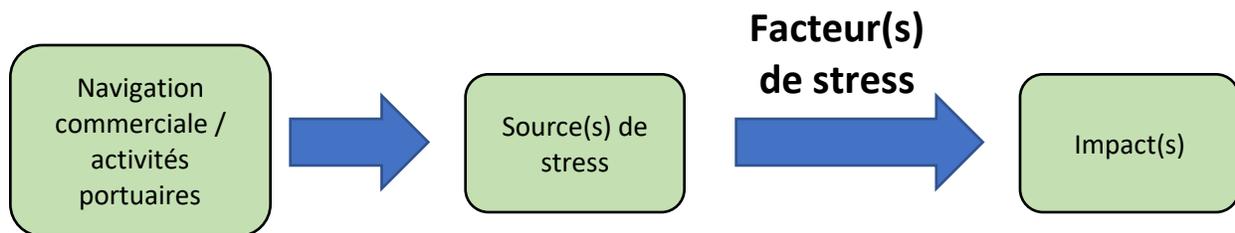


Figure 1. Relation entre les différents éléments menant à un impact sur un écosystème.

Navigation commerciale

Le terme « navigation commerciale » désigne le type de navigation effectuée par les navires qui servent à des activités commerciales. Pour les fins du programme PLAINE, sont considérés comme étant impliqués dans la navigation commerciale :

- Les navires effectuant du transport maritime de marchandises et de ressources;
- Les traversiers;
- Les navires de croisières;
- Les navires servant à l'entretien de la voie navigable et au maintien de la sécurité, incluant les navires de la garde côtière;
- Les bateaux de pêche.

Dans le cas des bateaux de pêche, ce sont les activités en lien avec la navigation qui sont considérées par le programme PLAINE. Les impacts en lien avec les activités de pêche sont en dehors de la portée du programme, sauf si pris en compte dans le contexte de projets d'étude s'intéressant aux effets cumulatifs.

Activité portuaire

Toute activité sur terre ou dans l'eau se déroulant habituellement à l'intérieur des limites d'installations portuaires utilisées dans le contexte de la navigation commerciale, incluant les zones industrialo-portuaires, les terminaux secondaires et les ports pour petits bateaux. Voir la carte du « [Réseau portuaire commercial stratégique du Québec](#) ». Le transport terrestre (routier et ferroviaire) se déroulant à l'intérieur d'une zone industrialo-portuaire est dans la portée du programme PLAINE.

Approche d'atténuation

[L'approche d'atténuation](#) consiste en une hiérarchie de mesures qui permettent d'atténuer les impacts d'un projet ou d'une activité sur les écosystèmes. Elle comprend les trois étapes suivantes :

- « **L'évitement** » consiste à évaluer la possibilité d'effectuer une activité à un autre endroit et/ou à un autre moment qui permet d'éviter que l'écosystème ne subisse des impacts négatifs. La prévention de l'introduction d'espèces envahissantes est incluse dans cette étape;
- Dans « **la minimisation** », un projet ou une activité a des impacts négatifs sur l'écosystème, mais des mesures sont mises en œuvre pour les réduire le plus possible;
- Enfin, dans « **la compensation** », on tente de contrebalancer les impacts négatifs sur l'écosystème d'un projet ou d'une activité en réalisant un autre projet ou une autre activité qui aura des impacts positifs idéalement équivalents ou supérieurs, comme lorsque des habitats dégradés sont restaurés.

Les projets de recherche proposés dans le cadre de PLAINE devraient prioriser le développement de solutions qui permettent « d'éviter » ou de « minimiser » les impacts négatifs de la navigation commerciale et des activités portuaires. Toutefois, les projets qui proposent de nouvelles méthodes de compensation font également partie de la portée de PLAINE.

PROGRAMME DE RECHERCHE – LES VOLETS

Le programme PLAINÉ se décline en deux volets complémentaires qui contribueront chacun au développement durable du milieu maritime du Québec par la recension des connaissances existantes et le développement de nouvelles connaissances, et la production de nouvelles innovations et solutions technologiques qui permettront d'atténuer les impacts de la navigation commerciale et des activités portuaires sur les écosystèmes.

Volet 1 : Répertorier et développer les connaissances sur les facteurs de stress liés à la navigation commerciale et aux activités portuaires

Les initiatives soutenues dans le cadre de ce volet doivent inclure au moins l'un des éléments suivants :

- A. À partir d'une recension ou d'une méta-analyse sur le ou les facteurs de stress ciblés par le projet, faire une synthèse des connaissances existantes sur ceux-ci, leurs impacts sur les écosystèmes et solutions en atténuation existantes, ainsi que les initiatives de recherche mises en place au Québec et à l'international. La synthèse doit permettre d'identifier les lacunes en termes de connaissances et donc d'orienter les besoins de connaissances à développer et/ou qui nécessiteraient une mise à jour;
- B. Produire de nouvelles connaissances sur le ou les facteurs de stress ciblés par le projet et leurs impacts sur les écosystèmes.

Volet 2 : Développer des solutions pour atténuer les impacts de la navigation commerciale et des activités portuaires

Les initiatives soutenues dans le cadre de ce volet visent à innover dans le développement de bonnes pratiques et de solutions technologiques pour l'atténuation des impacts sur les écosystèmes. Notamment, les solutions proposées pourront considérer le développement de technologies ou de pratiques à différents degrés d'avancement. Par exemple, il peut s'agir de technologies ou de pratiques (liste non exhaustive) :

- **Qui existent déjà** dans d'autres domaines d'activités et qui pourraient être transférées/appliquées à la navigation commerciale ou aux activités portuaires en ayant quelques adaptations;
- **À l'étape de prototypes** ou de recherches qui devraient être validées avec le concours des partenaires afin d'évaluer les retombées, mais aussi de les améliorer en vue d'une éventuelle application;
- **Qui n'existent pas encore**, mais dont l'état des connaissances fait en sorte qu'elles pourraient être développées (prototypes)
- **Souhaitables**, mais des travaux de recherche en amont doivent être réalisés ou encore complétés.

Pour le volet 2, les projets proposés doivent apporter une contribution financière ou en nature de la part de partenaires non académiques (membres associés ou usagers) équivalente minimalement à **20 %** du montant de la subvention demandée au programme. Par exemple, pour une subvention de 100 000 \$

demandée à PLAINE, une contribution équivalente à 20 000 \$ serait nécessaire de la part des partenaires. Au moins la moitié de cette contribution doit être sous forme financière. Les fonds des partenaires ne doivent pas être versés au RQM; ils peuvent être versés directement aux chercheurs, ou correspondre au paiement de dépenses directement liées au projet. Contactez-nous s'il est difficile pour votre équipe d'adjoindre un partenariat de ce type au projet.

Dans le cadre des deux volets, les projets soutenus doivent présenter un plan de transmission et de mobilisation des connaissances acquises au cours du projet. Cette transmission et cette mobilisation doivent se faire à la fois :

- Au près d'un public scientifique;
- Au près du grand public, incluant les acteurs et les actrices concernées par les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes, via la **diffusion d'informations vulgarisées** (ex. : au près du Bureau d'Information Maritime).
- Les équipes de recherche doivent également déposer les nouvelles données obtenues en cours de projet sur une plateforme Web ouverte (ex. : Observatoire Global du Saint-Laurent; Système d'Information Maritime). Si ce n'est pas possible, les bénéficiaires de la subvention devront fournir une justification à l'équipe du programme PLAINE, et sont invités à rendre minimalement les métadonnées accessibles.

Projets scientifiques

L'aide financière pour projets scientifiques du programme PLAINE permet aux chercheurs et chercheuses issues d'une institution de la catégorie membre régulier du RQM de demander un soutien financier sous forme de subvention d'après les conditions suivantes selon le volet :

- Volet 1 : maximum de 50 000\$ pour un an (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)
 - Un **premier versement** (90 % du montant total de la subvention) sera effectué lors de la signature de l'entente;
 - Un **deuxième versement** (10 % du montant total de la subvention) sera effectué lors de la réception par l'équipe du programme PLAINE des rapports finaux.
- Volet 2 : maximum de 100 000\$/année pour une période de deux ans maximum (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024)
 - Un **premier versement** (45 % du montant total de la subvention) sera effectué lors de la signature de l'entente;
 - Un **deuxième versement** (45 % du montant total de la subvention) sera effectué lors de la réception par l'équipe du programme PLAINE des rapports de mi-parcours;
 - Un **troisième versement** (10 % du montant total de la subvention) sera effectué lors de la réception par l'équipe du programme PLAINE des rapports finaux.
- Le programme PLAINE du RQM sollicite la soumission de **projets intersectoriels** en lien avec les objectifs de recherche des deux volets de PLAINE et l'environnement géographique inclus dans la portée du programme. 
- Dans le cadre de ce premier appel, le programme PLAINE prévoit de financer un maximum de cinq projets par volet.
- Il est à noter que les **frais indirects de recherche** seront transférés aux institutions avec l'octroi de la subvention. Ces frais ne sont pas à inclure dans le budget. Il est à noter que les cégeps et CCTT ne sont pas admissibles aux frais indirects en raison des règles gouvernementales. 
- En plus de l'aide financière directement accordée aux projets dans le cadre du présent appel, PLAINE possède une enveloppe budgétaire permettant aux chercheurs et chercheuses d'avoir accès à du **temps pour différents navires de recherche** si ce temps-temps-navire est nécessaire pour un projet cadrant dans l'un des deux volets. Un budget de près de 400 000 \$ est disponible pour le présent appel à projets. Ceci correspond approximativement à un maximum de 20 jours sur le *N/R Coriolis II*. Il est également possible de demander du temps sur d'autres navires québécois (voir exemples dans le tableau ci-dessous). Les demandes de temps navire sont admissibles pour les volets 1 et 2.

Coriolis II



Lampsilis



F.-J. Saucier (CIDCO, consultation préalable nécessaire)



Louis-Edmond Hamelin (Centre d'études nordiques, Université Laval, consultation préalable nécessaire)



Autres petits navires de recherche (exemples)* :
(Consultation préalable nécessaire)

- *Mytilus*, Merinov;
- *L'alliance*, PMSSL;
- *Mordax*, Québec Océan;
- *Macoma*, ISMER;
- *NigNag*, AGHAMM;
- Etc.



*Petits navires dont le coût journalier est approximativement de 1000 \$/jour

Admissibilité

- 1) Les chercheurs et chercheuses sont autorisés à déposer un maximum de deux (2) demandes, une en tant que demandeur ou demandeuse principale et une en tant que codemandeur ou codemandeuse.
- 2) Le projet soumis doit être en adéquation avec les objectifs de recherche d'un volet de PLAINE. Il doit pouvoir produire des résultats qui contribueront de manière significative à atténuer des impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires présents dans la zone couverte par la portée géographique du programme.
- 3) Le projet doit être **soumis par un membre régulier** du RQM (universités, collèges et centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) - voir [Annexes 1 et 2](#)). Les membres associés ou usagers ne peuvent déposer de projet en tant que demandeur principal, mais sont fortement encouragés à participer en tant que collaboratrice ou collaborateur 
- 4) La chercheuse ou le chercheur demandeur principal doit être affilié à une institution membre régulier du RQM (voir définition [Annexe 3](#)). 
- 5) Le projet doit inclure au minimum deux (2) membres réguliers du RQM et au moins un membre associé ou usager (voir [Annexes 1 et 2](#)).
- 6) Il n'y a pas de limite quant au nombre de projets financés par PLAINE sur lesquels peut participer une collaboratrice ou un collaborateur issu d'un membre associé ou usager du RQM.
- 7) Le projet doit s'inscrire dans une **démarche intersectorielle** au sens où il implique une collaboration entre des expertises provenant d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds de recherche du Québec (santé; sciences sociales et humaines, arts et lettres; sciences naturelles et génie). Le **cheminement** de la démarche intersectorielle doit être détaillé. 
- 8) L'équipe de recherche doit permettre des collaborations de champs disciplinaires variés. La complémentarité des expertises doit être pertinente et clairement expliquée dans la présentation du projet de recherche.
- 9) Tous les partenariats québécois identifiés doivent être membres du RQM et, à cet égard, avoir signé l'entente d'adhésion avant la soumission des projets. Pour devenir membre, compléter le formulaire de demande en ligne sur le site internet du RQM : rqm.quebec.

Procédure de dépôt de la demande

 Seuls les chercheurs et chercheuses des institutions membres et signataires de l'entente d'adhésion au RQM peuvent déposer les demandes.

Pour soumettre une demande, la demandeuse ou le demandeur principal doit :

- 1) Remplir le formulaire de proposition de projet (Sections A à J)
- 2) Obtenir la signature de son institution (Section K du Formulaire)
- 3) Joindre les documents annexes au format PDF (Section L du formulaire : CV et lettres d'appui)

Le dossier complet doit parvenir par courrier électronique à l'adresse plaine-rqm@uqar.ca au plus tard le **17 février 2022** à 17:00.

Afin de faciliter la transmission et le transfert des documents aux membres du comité d'évaluation, le demandeur principal ne doit transmettre qu'un seul courriel **inférieur à 9 Mo** avec l'ensemble des pièces requises.

La demande d'aide financière peut être rédigée en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.

Toute demande incomplète ou soumise en retard ne sera pas considérée. Aucun envoi postal ne sera accepté.

PIÈCES REQUISES:

- Le **formulaire** de proposition de projet rempli et signé ;
 - Fichier Excel© de la section H.1 – Budget détaillé
- Les **CV abrégés** d'un maximum de 2 pages de toutes les personnes impliquées dans le projet de recherche (demandeur ou demandeuse principale; codemandeurs ou codemandeuses; collaborateurs ou collaboratrices si l'intersectorialité du projet est atteinte de cette manière), en format PDF, qui résumant dans cet ordre :
 - La formation académique ou professionnelle ;
 - Le cheminement scientifique ou professionnel ;
 - Les compétences et réalisations pertinentes en lien avec le projet.
- Les **lettres de contribution ou d'appui** des partenaires, qui doivent être issus des membres associés ou usagers du RQM

FORMULAIRE (GUIDE)

Le formulaire de proposition de projet doit être rédigé en utilisant la police « Times New Roman » taille 12, simple interligne, avec un maximum de 6 lignes au pouce et des marges de 2 cm. Le nom et prénom de la chercheuse ou du chercheur principal ainsi que son affiliation doivent être inscrits dans le pied de page et le formulaire doit être soumis en format PDF.

PARTIE A – IDENTIFICATION

A.1 – Chercheuse ou chercheur principal

- Identification et coordonnées de la demandeuse ou du demandeur principal (voir [Annexe 3](#) pour définition).
- Identifiez l'institution selon la liste disponible à l'[Annexe 2](#).
- Titre : p. ex. : professeur ou professeure
- Définissez votre affiliation à un secteur des fonds de recherche québécois. Les CV doivent illustrer votre expertise dans le ou les secteurs déclarés.

A.2 – Résumé de projet

Cochez la ou les cases correspondant au volet du programme PLAINE dans lequel le projet proposé s'inscrit (un seul volet par projet).

- Volet 1 : Développement des connaissances
 - A. Inventaire / méta-analyse des connaissances existantes
 - B. Acquisition de nouvelles connaissances
- Volet 2 : Développement de solutions
- Titre de la proposition (en français). Sera utilisé aux fins de publication. Utilisez un titre court, clair et simple.
- Description brève sous forme de résumé des travaux de recherche proposés. Indiquez l'importance du projet en termes de recherche. Pour le volet 1, précisez quelles sont les retombées envisagées par le projet en termes de connaissances qui seront développées. Pour le volet 2, précisez quelles sont les retombées prévues en termes d'atténuation. Expliquez comment le projet proposé permettra d'atténuer les impacts de la navigation commerciale et des activités portuaires sur les écosystèmes. Ce résumé, en langage clair et simple, sera mis à la disposition du public si votre proposition est financée (maximum 250 mots).

A.3 – Composition de l'équipe

- Identification des codemandeurs ou des codemandeuses, des collaborateurs ou des collaboratrices et des partenaires. Consultez l'[Annexe 3](#) pour la définition des statuts.
- Identifiez l'institution selon la liste disponible à l'[Annexe 2](#).
- Titre : p. ex. : professeur, professionnelle
- Définissez votre affiliation à un secteur des Fonds de recherche québécois. Les CV doivent illustrer l'expertise dans le ou les secteurs déclarés. Critère non requis pour les partenaires.

Vous pouvez ajouter des personnes en copiant les tableaux proposés.

A.4 – Catégorie(s) de facteur(s) de stress ciblé(s) par le projet

Cochez la ou les cases correspondant aux facteurs de stress ciblés par le projet (ordre arbitraire) :

1. **Pollution de l'air**, incluant : émission de NO_x, de SO_x, de CO₂, de particules, etc.
2. **Pollution de l'eau**, incluant : rejet d'hydrocarbures, diffusion de composés issus des peintures antisalissures, etc.
3. **Pollution sonore**, incluant : bruits transmis dans l'eau par les différentes parties d'un navire, etc.
4. **Pollution terrestre**
5. **Pollution visuelle**
6. **Introduction d'espèces exotiques envahissantes**
7. **Modification du transport sédimentaire**, incluant : érosion des berges, accumulation de sédiments, etc.
8. **Modification de l'hydrodynamisme**, incluant : modification du lit lors de la construction / entretien des installations portuaires, etc.
9. **Modification de l'état des glaces**
10. **Collisions avec des mammifères marins**
11. **Autres, spécifiez :**
12. **Effets cumulatifs**

A.5 – Éthique et environnement

Éthique (cases à cocher)

Participation d'humain-es

Matériel biologique (produits ou tissus)

Données provenant de participation d'humain-es

Animaux

Impacts environnementaux : Faites une brève description des impacts environnementaux qui découleront des activités en lien avec le projet de recherche lui-même.

Permis nécessaires : Faites la liste des permis nécessaires et indiquez si possible si le permis est déjà obtenu (p.ex. : pêche expérimentale, parc marin Saguenay-Saint-Laurent, etc.)

A.6 – Besoin en temps-navire (si nécessaire)

Navire(s) demandé(s) : Indiquez le nom du (ou des) navire(s) demandé(s);

Durée de l'expédition : Inscrivez le nombre de jours demandés, incluant la mobilisation et la démobilisation des équipements de recherche, ainsi que la durée de transit depuis son port d'attache;

Emplacement géographique : Indiquez-la, ou les, région(s) géographique(s) où les travaux se dérouleront. Précisez la latitude, la longitude, la distance entre le port de départ et l'emplacement des travaux et la distance totale parcourue pour la durée de l'expédition.

Dates souhaitées : Indiquez quand devrait avoir lieu l'expédition proposée. Fournissez dans la mesure du possible d'autres dates comme choix alternatifs.

Composition de l'équipe à bord : Indiquez le nombre de personnes qui prendront part à l'expédition ainsi que leur nom et leur rôle (étudiant-es, chercheur-ses, technicien-nes, etc.).

A.7 – Environnement géographique du projet

Identifiez l'environnement géographique du Québec concerné par le projet. Vous pouvez insérer une carte.

PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET

Décrivez le projet en respectant l'organisation suivante. Fournir 5 pages maximum, incluant les références.

a) Introduction

Présentez l'adéquation du projet avec les objectifs de recherche du volet de PLAINE dans lequel il s'insère.

b) Problématique

Effectuez une rétrospective de la littérature, décrivez l'originalité, la pertinence et l'envergure de la problématique ainsi que la contribution à l'avancement des connaissances et la valeur ajoutée de l'approche intersectorielle.

- Pour le volet 1, faire un inventaire des initiatives en cours et passées en lien avec les connaissances sur le ou les facteurs de stress qui font l'objet du projet proposé. Démontrez en quoi le projet proposé se distingue;
- Pour le volet 2, faire un inventaire des initiatives en cours et passées en lien avec l'atténuation des impacts du ou des facteurs de stress qui font l'objet du projet proposé. Démontrez en quoi le projet proposé se distingue;

c) Objectifs

Énoncez et décrivez brièvement les objectifs de recherche liés à la problématique décrite en b).

d) Méthodologie

Décrivez les approches méthodologiques qui seront utilisées pour l'atteinte des objectifs de recherche décrits en c). Si du temps-navire est nécessaire, décrivez son importance pour le projet et justifiez le nombre de jours et le navire demandé.

e) Échéancier

Présentez un plan de travail clair et un calendrier réaliste.

f) Partenariats

Décrivez clairement comment le projet permettra de renforcer les liens ou de développer de nouveaux partenariats (décideurs, ministères, milieux de pratique, organismes représentant les usagers, communautés de recherche nationale et internationale, etc.). Décrivez comment ces partenariats contribueront aux objectifs fondamentaux du programme PLAINE. Notez qu'un livrable tangible est demandé dans le projet; remplissez la partie C pour décrire ce livrable.

g) Retombées

Décrivez les retombées attendues en lien avec les objectifs du programme PLAINE, le développement durable du Québec ou tout autre domaine.

h) Références

Listez toutes les références bibliographiques.

PARTIE C – LIVRABLE TANGIBLE

Définissez au moins un livrable tangible dont la retombée pourra être quantifiée en termes de synthèse et/ou développement des connaissances (volet 1) ou de potentiel d'atténuation des impacts (volet 2) pour le(s) facteur(s) de stress ciblé(s) par le projet. Le ou les livrables proposés doivent apporter une contribution significative pour remédier aux enjeux abordés par le programme PLAINE. Illustrez comment la collaboration intersectorielle au sein de votre projet permet d'améliorer la portée du ou des livrables.

Dans le volet 2, il est attendu que les projets de recherche proposés peuvent considérer une phase d'essai de la solution d'atténuation des impacts proposée, au moins à l'échelle de la modélisation, dans le but de démontrer un développement durable. Si ce n'est pas possible, les projets devront fournir une description justifiée du potentiel de réduction des impacts négatifs.

Déterminez un calendrier clair et réaliste avec, dans le cas d'un projet de plus d'un an, un **livrable intermédiaire** permettant d'évaluer l'état d'avancement à la fin de la première année du projet. (Maximum 1 page).

PARTIE D – PLAN DE TRANSMISSION ET DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Présentez un plan de transmission et de mobilisation des connaissances, des technologies ou des pratiques développées au cours de votre projet. Détaillez les moyens envisagés pour la diffusion et le partage des données et des résultats, pour l'appropriation et l'exploitation des connaissances par les différents groupes d'utilisateurs. Identifiez les publics cibles de vos initiatives et expliquez la pertinence de votre choix. Lorsqu'applicable, identifiez les collaborations principales qui participeront aux activités de transfert. (Maximum 1 page).

Un poste budgétaire de votre budget devra être dédié à ces activités. Il est attendu que la mobilisation des connaissances aille au-delà des moyens conventionnels de communications scientifiques.

Il est à noter que le Réseau Québec maritime offrira des opportunités de diffusion des savoirs auxquelles vous serez invités à contribuer. Des ressources du RQM seront mises à votre disposition pour vous accompagner.

PARTIE E – ÉQUIPE

Détaillez la composition, l'excellence, la complémentarité et les effets synergiques des personnes au sein de l'équipe du projet.

Décrivez l'expertise et la contribution spécifique de tous les membres de l'équipe.

Démontrez qu'au moins une personne de l'équipe est directement confrontée ou concernée par des enjeux liés aux impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes. (Maximum 1 page).

PARTIE F – ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Décrivez les mesures concrètes que vous utiliserez pour créer et promouvoir un milieu de recherche et de formation équitable et inclusif. Votre réflexion doit tenir compte de la situation particulière à votre projet (domaine de recherche, participant·e·s, etc.). (Maximum 1 page).

Les critères d'évaluation liés à l'ÉDI seront basés sur ceux du FRQNT.

https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/07/frqnt_edi_lignes_directrices_2021_fr.pdf

PARTIE G – INTERSECTORIALITÉ

Nous vous demandons de co-construire votre projet de façon intersectorielle. Indiquez le cheminement, la construction et les bénéfices mutuels attendus de votre démarche intersectorielle. Démontrez que les objectifs seront traités de manière intersectorielle et comment les volets de recherche vont bénéficier mutuellement de cette approche. (Maximum 1 page).

PARTIE H – CADRE BUDGÉTAIRE

H.1 – Budget détaillé

- Téléchargez le chiffrier de budget au format Excel© sur le site internet du Réseau Québec maritime, section Appel.
- Inscrivez le nom du projet et le chercheur ou la chercheuse principale en haut du document.
- Dans la section de gauche du tableau, intitulée « ventilation des fonds de la subvention », identifiez les différents bénéficiaires de la subvention en tête de colonne.
- Ensuite, pour chacune de ces personnes, indiquez la ventilation de votre budget en identifiant les dépenses attribuables à chaque année d'exercice financier commençant le 1^{er} avril. Les dépenses admissibles sont détaillées à l'[Annexe 4](#). Dans le cas d'un projet s'inscrivant dans le volet 1, soit d'une durée d'un an, vous n'avez qu'à remplir le premier tableau (« année 1 »)
- Dans la section de droite du tableau intitulée « ventilation des fonds des partenaires », indiquez la ventilation des contributions en nature ou en espèces des partenaires du projet. Ces contributions devront être justifiées dans les lettres d'appuis des partenaires fournis en annexe de la demande. À noter que les fonds des partenaires ne devront pas être versés au RQM; ils pourront être versés directement aux chercheurs, ou correspondre au paiement de dépenses directement liées au projet. Les partenaires devront justifier annuellement les contributions à l'intérieur du rapport d'activité annuel.
- Les frais d'animalerie couvrent l'ensemble des dépenses liées à l'utilisation d'organismes vivants dans le cadre des recherches.
- Les frais indirects de recherche pour les rubriques admissibles seront directement transférés aux institutions avec l'octroi de la subvention. Ces frais ne sont pas à inclure dans le budget. Il est à noter que les Cégeps et CCTT ne sont pas admissibles aux frais indirects en raison des règles gouvernementales.

- Les dépenses imputables au temps-navire ne sont pas à considérer dans le montage financier, il suffit d'indiquer le nombre de jours demandé pour un navire.
- Un poste budgétaire doit obligatoirement être prévu dans la demande pour le stockage, l'archivage et la publication des données.

H.2 – Justification des dépenses

Détaillez l'utilisation des fonds de la subvention et des contributions des partenaires (en nature ou en argent). Les personnes consultant cette section doivent être en mesure de mettre en relation le budget détaillé avec les différentes ressources mises en œuvre pour réaliser les volets de recherche.

PARTIE I – JUSTIFICATION DU TEMPS-NAVIRE

- Pour les demandes de temps-navire, justifiez clairement pourquoi votre projet nécessite l'utilisation d'une plateforme de recherche flottante.
- Décrivez l'adéquation entre vos besoins scientifiques et les fonctionnalités du navire demandé. (Maximum 1 page).

PARTIE J – FORMATION DU PERSONNEL HAUTEMENT QUALIFIÉ (PHQ)

Décrivez l'expérience antérieure des chercheur-ses/collaborateur-trices dans l'encadrement de PHQ, la contribution du projet à la formation de PHQ, la qualité du milieu de formation et la capacité d'intégration de la main-d'œuvre hautement qualifiée au marché du travail. (Maximum 1 page).

PARTIE K – ENGAGEMENT ET SIGNATURES

- Faites signer la demande complétée par le représentant officiel du chercheur principal requérant l'aide financière. La date, le nom et le titre du représentant officiel doivent être clairement indiqués.
- Notez que les représentants attestent que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts et complets.
- Notez que les chercheurs et chercheuses du projet s'engagent à respecter les règles et les principes énoncés dans les politiques des FRQ ou du Ministère des Transports du Québec (MTQ) :
 - o [Règles générales communes](#);
 - o [Conduite responsable en recherche](#);
 - o [Politique d'éthique en recherche](#);
 - o [Gestion de la propriété intellectuelle](#).
 - o [Stratégie des FRQ en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#)
- Notez que les membres de l'équipe acceptent que les renseignements paraissant dans la demande de financement soient communiqués à des fins d'évaluation ou d'études à la condition que les personnes qui y ont accès s'engagent à respecter les règles de confidentialité.
- Notez que conformément à l'entente d'adhésion signée par les membres du RQM avec l'établissement gestionnaire du RQM, les membres de l'équipe adhèrent au principe selon lequel ils favoriseront le partage des résultats de recherche générés par le projet, lorsque possible, en les transmettant au RQM pour être intégrés aux données, résultats et outils diffusés et partagés par le RQM au profit des membres du Réseau et des différents ministères québécois.

À ce titre, les chercheurs et chercheuses principales s'engagent à **remettre deux mois après à la fin de leur projet un rapport sommaire** sur les réalisations effectuées au cours du projet soutenu par le programme PLAINE. Un gabarit de ce rapport sera transmis aux chercheurs et chercheuses principales. Si du temps-navire a été accordé, les chercheurs et chercheuses principales s'engagent aussi à remettre deux mois après leur mission un rapport de mission (voir [Annexe 5](#)).

PARTIE L – AUTRES PIÈCES DU DOSSIER DE PROPOSITION DE PROJET

L.1 – Curriculum vitae des contributeurs et contributrices aux activités de recherche du projet

La demandeuse ou le demandeur principal doit fournir, avec le formulaire de proposition de projet, les CV abrégés de chaque personne ayant une contribution à un volet des activités de recherche du projet (demandeuse ou demandeur principal; codemandeuses et codemandeurs; collaboratrices et collaborateurs).

Le CV abrégé, d'un **maximum de 2 pages** au format PDF, doit résumer dans cet ordre :

- La formation académique ou professionnelle ;
- Le cheminement scientifique ou professionnel ;
- Les expertises et réalisations pertinentes en lien avec le projet.

Vous pouvez retrouver le modèle de CV abrégé des FRQ sur la page suivante : https://frqnet.frq.gouv.qc.ca/Documents/CV_Abrege_Regles_FRQ.pdf

L.2 – Lettres d'appui des partenaires du projet.

Le demandeur ou la demandeuse principale doit fournir avec le formulaire de proposition de projet les lettres d'appui de chaque partenaire impliqué dans le projet. Chaque lettre doit clairement indiquer :

- Le nom et les coordonnées de l'organisme ;
- La description de l'appui de l'organisme aux activités de recherche ;
- Les avantages prévus pour l'organisme partenaire ;
- La signature datée du représentant officiel de l'organisme.

Lorsqu'il y a appui financier ou en nature, les informations contenues dans la lettre devront être clairement retrouvables dans le budget du projet. Les lettres d'appui seront adressées au nom de Kaven Dionne, coordonnateur du programme PLAINE du RQM.

PARTIE M – SUGGESTION D'ÉVALUATEURS ET D'ÉVALUATRICES (FACULTATIVE)

Avez-vous des évaluateurs ou évaluatrices à nous suggérer ? Vous pouvez nous envoyer vos suggestions par courriel avant le dépôt de votre formulaire de demande : plaine-rqm@uqar.ca

Merci de nous envoyer les informations suivantes : noms ; prénoms ; adresses courriel ; numéro de téléphone ; institution d'affiliation ; expertise et expérience pertinente pour l'évaluation. À noter que le programme PLAINE ne s'engage pas à contacter les évaluateurs ou évaluatrices suggérées.

ÉVALUATION DES DOSSIERS

Pour être éligible à recevoir un soutien du programme PLAINE, la demande doit démontrer que le projet proposé respecte les critères obligatoires suivants :

Critères obligatoires

- Le projet proposé doit aborder les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes et doit pouvoir s'appliquer au contexte géographique couvert par le programme PLAINE.
- Au moins deux chercheurs ou chercheuses issues des membres réguliers du RQM, provenant de deux institutions différentes, doivent participer au projet.
- Au moins un collaborateur ou collaboratrice issue des parties prenantes (des industries, des organismes communautaires, des Premiers Peuples ou des gouvernements) ayant un lien avec les enjeux liés avec les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes. Cette personne doit être issue des membres usagers ou associés du RQM.
- Le projet doit avoir un caractère intersectoriel.

Pour les demandes de temps-navire :

- Si du temps-navire est demandé, sa pertinence pour l'avancement du projet de recherche et l'atteinte des objectifs scientifiques doit être démontrée.

Les demandes éligibles seront évaluées par un Comité d'évaluation indépendant selon les critères suivants :

CRITÈRE D'ÉVALUATIONS	VOLET 1	VOLET 2
<p>QUALITÉ DU PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet est original, novateur et pertinent. ▪ Les objectifs du projet sont clairement établis, ambitieux, raisonnables et atteignables dans le temps suggéré. ▪ La demande démontre que la méthodologie proposée est justifiée et pertinente pour l'atteinte des objectifs de recherche du projet. ▪ Pour le volet 2 : la contribution au projet d'un membre associé/usager est significative à l'atteinte des objectifs de recherche du projet. 	20 %	25 %
<p>RETOMBÉES</p> <p>Le projet proposé a l'intention d'avoir des retombées significatives pour atténuer les impacts de la navigation commerciale et/ou des activités portuaires sur les écosystèmes visés par la portée géographique du programme. Selon le volet, la demande doit démontrer que :</p> <p>Volet 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet permettra de recenser et/ou développer de nouvelles connaissances pertinentes et préalables aux développements de solutions en atténuation des impacts. ▪ Pour le volet A, le livrable permet d'identifier les lacunes en termes de connaissances et donc d'orienter les besoins de connaissances à développer et/ou qui nécessiteraient une mise à jour. ▪ Pour le volet B, le livrable permet de combler un manque de connaissance. <p>Volet 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet permettra de développer des pratiques et/ou des innovations technologiques qui permettront de façon réaliste, adéquate et efficace d'éviter, de minimiser ou de compenser les impacts. ▪ Le livrable permet de démontrer un avantage pertinent pour les usagers/partenaires. 	20 %	30 %
<p>TRANSFERT ET MOBILISATION DES CONNAISSANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe démontre qu'elle adhère aux principes FAIR (Découvrable; accessible; interopérable; réutilisable) pour la diffusion et le catalogage des nouvelles connaissances et des métadonnées; ▪ Le potentiel de transfert et mobilisation des connaissances est bien démontré, notamment auprès du grand public et des milieux de pratiques et acteurs concernés, incluant les parties prenantes ayant un lien avec les enjeux liés aux impacts de la navigation commerciale ou des activités portuaires sur les écosystèmes. 	25 %	10 %
<p>INTERSECTORIALITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet a été co-construit et sera réalisé de façon intersectorielle. ▪ Le projet permettra de répondre à une problématique ayant une portée intersectorielle. ▪ Les retombées scientifiques et les bénéfices pour le milieu de pratique/usager et les livrables doivent être intersectoriels. 	10 %	10 %

CRITÈRE D'ÉVALUATIONS (suite)	VOLET 1	VOLET 2
ÉQUIPE, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les compétences, l'expérience et les réalisations de l'équipe sont convaincantes et pertinentes pour la réalisation du projet. ▪ L'équipe démontre complémentarité et synergie. ▪ La demande démontre de manière satisfaisante que des moyens sont mis en place pour créer des environnements de recherche plus diversifiés, inclusifs et équitables, où le climat et la culture permettent à tous et toutes de se sentir soutenus et respectés et de développer leur plein potentiel. ▪ Les moyens d'actions et initiatives présentées servent également à renforcer l'excellence de la recherche, de la formation et de la diffusion. ▪ La contribution et le degré d'implication des collaborateurs aux différentes étapes du projet (formulation de la question, transfert, formation, etc.) sont significatifs. ▪ Le partenariat proposé est pertinent pour l'enjeu abordé. 	10 %	10 %
FORMATION DE LA RELÈVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet attribue une place importante à la formation de personnel hautement qualifié. ▪ La qualité du milieu de formation est démontrée. ▪ Les valeurs liées à l'excellence en équité, diversité et inclusion sont présentes dans la contribution du projet à la formation de PHQ. 	10 %	10 %
BUDGET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le budget est réaliste. ▪ Pour le volet 2 : le projet proposé a un potentiel d'effet levier positif avec les partenaires bien démontré. 	5 %	5 %

La note à attribuer pour chacun des critères est basée sur l'échelle suivante :

Note	Détails
0,0	Nul. Le critère ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes.
1 à 1,9	Pauvre. La demande répond de manière inadéquate à plusieurs dimensions du critère ou présente d'importantes faiblesses.
2,0 à 2,9	Juste. La demande répond de manière générale à toutes les dimensions du critère, mais des faiblesses sont présentes.
3,0 à 3,9	Bien. La demande répond de façon adéquate à toutes des dimensions du critère, mais des lacunes importantes sont présentes.
4,0 à 4,9	Très bon. La demande répond très bien à toutes les dimensions du critère, mais quelques lacunes mineures demeurent présentes.
5,0	Excellent. La demande aborde avec succès tous les aspects pertinents du critère et ses dimensions.

Processus d'évaluation

Le comité d'évaluation des projets est composé de membres externes. Le comité d'évaluation du RQM se réserve le droit de retirer du concours les demandes qui feraient l'objet de démarchage ou d'interférence dans le processus d'évaluation. Toute personne appelée à siéger à un comité d'évaluation est tenue au respect de la plus stricte confidentialité quant aux dossiers évalués, aux délibérations et aux recommandations formulées. Le président, les membres des comités d'évaluation et les experts externes **ne pourront participer aux appels à projets. Ils doivent déclarer tout conflit d'intérêts et signer une déclaration écrite en ce sens.** Deux observateurs externes issus du gouvernement québécois, dont au moins un membre issu de la Direction du transport et de la stratégie maritime du MTQ, assisteront aux délibérations du comité d'évaluation de projets de PLAINE.

Éthique en recherche et conformité

Tout projet de recherche impliquant des participantes et participants humains, du matériel biologique, des données provenant de participant.e.s humain.e.s, des animaux, des produits ou des tissus provenant d'animaux requiert obligatoirement l'approbation des comités d'éthique concernés. De plus, lorsque la situation s'applique, les chercheurs et les chercheuses doivent faire part, dans le formulaire de demande (section A.5), des impacts environnementaux liés à leur projet de recherche et déployer des efforts raisonnables pour les minimiser. À cette fin, ils doivent obtenir et présenter au RQM les permis et autorisations requises dès le début du projet.

Le RQM invite les participant.e.s aux projets de recherche proposés à consulter les politiques des FRQ suivantes :

- [Règles générales communes 2021](#)
- [Politique sur la conduite responsable en recherche](#)
- [Politique d'éthique en recherche](#)
- [Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle](#)
- [Stratégie des FRQ en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#)



▪ **Intersectorialité ?**

L'intersectorialité est définie par le scientifique en chef du Québec et les **Fonds de recherche du Québec** (FRQ) comme étant une démarche de recherche et de collaboration qui, en vue de placer des enjeux de recherche communs ou partagés sous un éclairage nouveau, réunit sur un même objet, problème, méthode ou question de recherche des chercheurs et chercheuses de champs disciplinaires ou de pratiques de recherche ressortissants d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les FRQ, soit :

- les sciences naturelles et génie;
- les sciences sociales et humaines, les arts et lettres;
- les sciences de la santé.

On parle ici de dépasser la simple réunion ou juxtaposition de plusieurs disciplines et secteurs (voire l'instrumentalisation d'une discipline ou d'un secteur par l'autre) pour résoudre un problème ou se saisir d'un objet de recherche. Dans une perspective intersectorielle, disciplines et secteurs s'engagent résolument dans une « approche de recherche » conjointe, co-crée, dont le mode d'opération se situe en dehors de la hiérarchisation des champs de connaissances.

Concrètement, un maillage intersectoriel en recherche – qui ne peut se réduire à une approche simplement collaborative – prend forme dans :

- la conception et le développement conjoints, au sein du projet, de problématiques mobilisant des questions ou des objets de recherche communs ou partagés par les représentant-es des différents secteurs;
- le développement d'une méthodologie innovante, adaptée à chaque problématique et intégrant des approches de chacun des secteurs représentés au sein du projet.

Vous trouverez des compléments d'information sur le site du gouvernement :

[définition, témoignages](#)

Dans le cadre du programme PLAINE, le caractère intersectoriel des projets est idéalement réalisé via la collaboration de chercheuses et des chercheurs affiliés à des membres réguliers. Le caractère intersectoriel peut également être atteint via la collaboration entre des membres réguliers avec des membres associés ou usagers du RQM tant que la contribution du collaborateur au projet soit significative et bien justifiée dans la demande.

▪ **Plan de transmission des connaissances et mobilisation ?**

Comment bâtir un plan qui facilite bel et bien l'appropriation des données, voire un changement de pratiques, de procédés ou d'outils, par les partenaires du projet ou les usagers de la recherche? La diffusion des résultats du projet permet de prendre connaissance des nouveaux savoirs (via des rapports, des présentations, des publications scientifiques, etc.), des stratégies interactives et des expériences collaboratives et ainsi *intégrer* les nouvelles connaissances acquises auprès des partenaires et/ou des usagers de la recherche.

Voici un document explicatif pouvant inspirer votre réflexion : [Animer un processus de transfert des connaissances](#).

- **Équité, diversité et inclusion?**

Des études récentes démontrent que la diversité favorise l'innovation. Paradoxalement, les chercheuses et chercheurs issus de la diversité subissent des inégalités persistantes dans l'accès à une carrière scientifique en comparaison avec les groupes majoritaires. Le fait de ne pas tenir compte des innovations des minorités peut expliquer en partie leur sous-représentation aux postes influents du monde universitaire³.

Le programme PLAINE souhaite contribuer activement à l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) en recherche et dans le milieu académique. Le programme PLAINE s'engage donc à formaliser son engagement en cette matière en incitant ses partenaires à se pencher sur des moyens d'action favorisant l'essor de milieux de recherche plus inclusifs et diversifiés.

Vous trouverez des informations générales pertinentes sur le [site du scientifique en chef](#) ainsi que dans les multiples publications, livre et pamphlets produits par la [chaire de recherche du Canada pour les femmes en sciences et en génie](#) de l'Université de Sherbrooke.

N'hésitez pas à contacter **Maxence St-Onge**, la personne-ressource en matière d'ÉDI au sein du Réseau Québec maritime pour échanger à propos des mesures et actions que vous souhaitez mettre en place pour favoriser un milieu inclusif dans le contexte spécifique de la recherche maritime.

Maxence St-Onge : maxence_st-onge@uqar.ca

- **Est-ce que le demandeur ou la demandeuse principale de la demande peut être un membre associé du RQM ?**

Non, cette personne doit être une chercheuse ou un chercheur affilié-e à une institution inscrite comme membre régulier (voir [Annexe 2](#)). L'inscription à titre de membre régulier auprès du RQM implique des adhésions aux chartes d'éthiques provinciales et autres mécanismes universitaires ou collégiaux.

- **Signature de la demande ?**

Seul le représentant ou la représentante du membre régulier demandeur principal peut signer la demande de financement. En général, il s'agit du vice-recteur ou vice-rectrice à la recherche, du doyen ou de la doyenne ou de la directrice ou directeur général, selon l'institution.

- **Bateaux de recherche couverts par le programme PLAINE ?**

Les navires de recherche attachés à des universités québécoises sont déjà intégrés dans le programme PLAINE : *Coriolis II* de l'UQAR-ISMER, *Lampsilis* de l'UQTR, le *F.-J. Saucier* du CIDCO ou encore le *Louis-Edmond Hamelin* de l'Université Laval. Toutefois, il est possible qu'un bateau de recherche non spécifié dans le présent programme (ex : le navire de recherche côtier *Mytilus* de MERINOV, *L'alliance* du Parc marin Saguenay Saint-Laurent) soit voulu par une chercheuse ou un chercheur car plus pertinent que les autres navires mentionnés ci-dessus. Seuls les petits navires de recherche ou de pêche dont le coût journalier est approximativement de 1000 \$/jour sont admissibles, capitaine inclus. Le programme PLAINE peut prendre en charge des frais connexes

³ Hofstra et al., (2020) The Diversity–Innovation Paradox in Science, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, **117**(17), 9284-9291, <https://www.pnas.org/content/117/17/9284>

permettant l'utilisation ou la mobilisation du navire de recherche. Une estimation des coûts doit être fournie avec la demande complétée. Contactez le coordonnateur du programme pour évaluer l'admissibilité du navire requis et les conditions qui y sont attachées.

- **Frais indirects ?**

Selon les règles du gouvernement du Québec, seules les universités peuvent recevoir des frais indirects de recherche. Les frais indirects de recherche pour les rubriques admissibles seront transférés aux institutions avec l'octroi de la subvention. Ces frais sont calculés ultérieurement et ne sont pas à inclure dans le budget.

- **Compensation monétaire pour participation ?**

Rémunération financière octroyée à une personne participant à un sondage, une étude clinique, etc.

- **Contribution en nature ?**

À l'inverse d'une contribution payée « en espèces » (en argent), les contributions en nature sont des postes budgétaires directement assumés par le partenaire du projet. Elles doivent être détaillées dans le formulaire à la Partie H – CADRE BUDGÉTAIRE. Les contributions en nature doivent être appuyées par des pièces justificatives.

Sur le site du [CRSH](#), on indique que les contributions en nature sont :

« Les contributions en nature jugées essentielles à la recherche ou aux activités connexes pourraient prendre la forme de biens ou de services équivalents qu'il faudrait acheter avec les fonds du projet en l'absence de dons. Les contributions en nature peuvent également inclure le temps que certaines personnes (non-professeur.e.s) au sein des organismes partenaires (p. ex. des expert.e.s d'un domaine particulier) consacrent à orienter le projet et à y participer. Dans certains cas, les partenaires peuvent fournir des compétences et des conseils spécialisés ou l'accès à des appareils spéciaux, à des locaux, à des ensembles de données, etc. »

- **Est-ce que le fjord du Saguenay est admissible au programme?**

Oui, le fjord du Saguenay est admissible au programme PLAINE. Nous définissons ici le fjord par la section de la rivière Saguenay soumise à l'influence des marées du Saint-Laurent, soit la section allant de Tadoussac à Saint-Fulgence et incluant la baie des Ha-Ha.

- **Est-ce que le Nord-du-Québec est admissible au programme? (AJOUT 17 JANVIER 2022)**

La zone géographique couverte par les activités du Réseau Québec maritime inclut le Nord-du-Québec. Toutefois, étant financé par l'Avantage Saint-Laurent, les activités soutenues par le programme PLAINE sont circonscrites au système Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe), au fjord du Saguenay et à leurs zones côtières

- **Innovation?**

Globalement, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) définit l'innovation comme étant la mise en œuvre d'un produit, que ce soit un bien ou un service, d'un processus nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures (Manuel D'Oslo : *principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, 3^{ème} édition, Édition de l'OCDE, Paris, 2005, 184 pages).

Consultez les documents de référence suivants pour des définitions plus détaillées selon les secteurs :

- Ministère de l'Économie et de l'Innovation [[site internet](#)] [[processus d'innovation](#)]
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [[définitions](#)]
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture [[revue recherche innovation](#)]

ANNEXE 1 –TYPE DE MEMBRES DU RQM

MEMBRE RÉGULIER

Entité active en recherche, provenant des universités, des collèges et de leurs centres collégiaux de transfert technologique (CCTT). Possédant une expertise pertinente et reconnue pour un ou plusieurs enjeux liés au secteur maritime, le membre régulier est impliqué dans la réalisation de projets faisant partie de la stratégie de recherche du RQM.

MEMBRE ASSOCIÉ

Entité active en recherche, provenant de l'industrie, des centres de recherche, des organisations gouvernementales. Le membre associé possède une expertise pertinente et reconnue pour un ou plusieurs enjeux liés au secteur maritime.

MEMBRE USAGER

Entité active dans le développement du secteur maritime, provenant des secteurs public, parapublic ou privé. Trois catégories de membre usager peuvent être identifiées :

- Membre usager gouvernemental (fédéral, provincial, municipal)
- Membre usager industriel
- Membre usager communautaire

La liste des membres actuels peut être consultée ci-dessous à l'annexe 2.

ANNEXE 2 – LISTE DES MEMBRES ACTUELS DU RQM

Liste à jour en date du 25 octobre 2021.

Consultez le site internet du RQM au besoin : www.rqm.quebec

MEMBRES RÉGULIERS

- Cégep de Baie-Comeau
- Cégep de la Gaspésie et des Îles
- Cégep de La Pocatière
- Cégep de Matane
- Cégep de Rimouski
- Cégep de Rivière-du-Loup
- Cégep de Sept-Îles
- Centre de développement en intelligence numérique (CDRIN)
- Centre de géomatique du Québec (CGQ)
- Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ)
- Centre de métallurgie du Québec (CMQ)
- Centre de recherche, d'innovation et de transferts en arts du cirque (CRITAC)
- Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)
- Centre de recherche sur les interactions bassins versants – écosystèmes aquatiques (RIVE)
- Centre des technologies de l'eau (CTE)
- Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ)
- Centre d'études nordiques (CEN)
- Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)
- Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable (CIRODD)
- Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT)
- Corporation du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX)
- École de technologie supérieure (ÉTS)
- École des pêches et de l'aquaculture du Québec (EPAQ)
- Fédération des cégeps
- Geotop – Centre de recherche en géochimie et géodynamique
- Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions (GERAD)
- Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL)
- Groupe interinstitutionnel de recherches océanographiques du Québec (Québec-Océan)
- HEC Montréal
- Innofibre – Centre d'innovation des produits celluloseux
- Innovation maritime (IMAR)
- Institut de valorisation des données (IVADO)
- Institut des sciences de la mer de Rimouski (UQAR-ISMER)
- Institut du véhicule innovant (IVI Solutions)
- Institut international de logistique de Montréal (IILM)
- Institut maritime du Québec (IMQ)
- Institut national de la recherche scientifique (INRS)

ANNEXE 2 – Liste des membres actuels du RQM (suite)

MEMBRES RÉGULIERS (SUITE)

- Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF)
- Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI)
- KEMITEK Inc.
- KHEOPS - Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure
- Merinov
- Nergica
- Polytechnique Montréal
- PROTEO, le regroupement québécois de recherche sur la fonction, l'ingénierie et les applications des protéines
- Ressources Aquatiques Québec (RAQ)
- Solutions Novika
- Synchronex – Le réseau des CCTT
- Université Bishop's
- Université Concordia
- Université de Montréal (UdeM)
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec (UQ)
- Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- Université du Québec en Outaouais (UQO)
- Université Laval (ULaval)
- Université McGill
- Université TÉLUQ

MEMBRES ASSOCIÉS

- ACPG Innovation
- AECOM Consultants Inc.
- Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK)
- Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM)
- Attention Fragîles
- Biodôme de Montréal
- Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM)
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- Centre d'éducation et de recherche de Sept-Îles (CERSI)
- Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec du MDDELCC (CEAEQ)
- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent – Direction de la santé publique (CISSS-BSL)

ANNEXE 2 – Liste des membres actuels du RQM (suite)

MEMBRES ASSOCIÉS (SUITE)

- Centre Interdisciplinaire de développement en cartographie des océans (CIDCO)
- Centre Interuniversitaire de Recherche en Analyse des organisations (CIRANO)
- CO2 Solutions Inc.
- Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec (CPSBPQ)
- Commission géologique du Canada (CGC)
- Conseil international pour les Corridors Maritimes Intelligents – Intelligent Maritime Corridors International Council
- Englobe corp
- Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada)
- Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA)
- Institut de recherche en histoire maritime et archéologie subaquatique (IRHMAS)
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
- Institut Maurice-Lamontagne, Pêches et Océans Canada (IML-MPO)
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST)
- Laboratoires Iso-BioKem inc. (ISO-BIOKEM)
- M – Expertise Marine
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- Océan Marine
- Ouranos Inc.
- POLY-MER
- Reformar Inc.
- Samuel C. Fortin Pharma Inc. (SCF Pharma)
- Transports Canada (TC)
- Villes et Régions Innovantes, Réseau de l'économie circulaire (VRic)
- WSP Canada

MEMBRES USAGERS

Communautaires

- Association des croisières du Saint-Laurent
- CAPSA – organisme de bassin versant
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe
- Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire
- Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
- Comité ZIP du Haut Saint-Laurent
- Comité ZIP du lac Saint-Pierre
- Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
- Comité ZIP Jacques-Cartier
- Comité ZIP Les Deux Rives
- Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
- Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
- Corporation de la Réserve de Biosphère de Charlevoix

ANNEXE 2 – Liste des membres actuels du RQM (suite)

MEMBRES USAGERS (SUITE)

- ÉcoMaris
- Exploramer
- Explos-Nature
- Fondation Monique-Fitz-Back pour l'éducation au développement durable
- Grappe métropolitaine de logistique et transport de Montréal (CargoM)
- Observatoire des requins du Saint-Laurent
- Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL)
- Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup
- Organisation Bleue
- Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency
- Organisme des bassins versants de la Capitale
- Organisme de bassins versants de la Côte-du-Sud
- Nautisme Québec
- Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)
- Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie
- Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM)
- Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU)
- Société du parc côtier Kiskotuk
- Stratégies Saint-Laurent (SSL)
- Technoscience Est-du-Québec
- Whale Seeker, Inc.

Gouvernementaux

- Administration de pilotage des Laurentides
- Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS Chaudières-Appalaches)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS Gaspésie)
- Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
- Commission scolaire des Phares
- Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- Fonds de recherche du Québec (FRQ)
- Municipalité de Saint-André
- Municipalité régionale de comté de Kamouraska
- Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent / Sépaq
- Parc national des Iles-de-Boucherville
- Parc national du Bic
- Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
- Ville de Beaufort
- Ville de Québec
- Ville de Rimouski

ANNEXE 2 – Liste des membres actuels du RQM (suite)

MEMBRES USAGERS (SUITE)

- Ville de Rivière-du-Loup
- Ville de Sept-Îles
- Ville de Varennes

Industriels

- Administration portuaire de Montréal (APM)
- Administration portuaire de Québec (APQ)
- Administration portuaire de Sept-Îles
- Administration portuaire de Trois-Rivières
- Administration portuaire du Saguenay
- Aligo Innovation
- Alliance des pêcheurs professionnels du Québec (APPQ)
- Alliance verte
- Armateurs du Saint-Laurent (ASL)
- Association des employeurs maritimes (AEM)
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime
- Croisières AML
- Croisières NAVARK
- Expansion Strategies inc.
- Fednav limitée
- Fermes marines du Québec inc.
- G.C. Aventures
- Groupe CSL Inc
- Groupe Exploraterre Group inc.
- InnoVactiv Inc.
- InnovMarine Inc.
- Les logiciels Smart Sailors Inc.
- Multi-Électronique
- OpDAQ Systèmes
- Pêcheries Guy Leblanc Inc.
- Pegasus Recherche et Technologies
- Productions Aquatiques
- Rassemblement des pêcheurs et pêcheuses des côtes des Îles (RPPCI)
- Société de développement de l'industrie maricole inc.
- Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)
- Technopole maritime du Québec (TMQ)
- Un Océan de Saveurs Inc.

ANNEXE 3 – DÉFINITION DES STATUTS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Demandeuse ou demandeur principal

Chercheur ou chercheuse chargée de diriger le projet de recherche. Il ou elle est responsable de la subvention de recherche, de l'entente signée avec le programme PLAINE dont l'établissement gestionnaire est l'Université du Québec à Rimouski, de la reddition de comptes et de la production des livrables liés au projet.

Pour être admissible, la demandeuse ou le demandeur principal doit faire partie du corps professoral d'une université membre du RQM et détenir un doctorat ou un statut en conférant l'équivalence, ou occuper un poste équivalent à celui de professeur à l'égard de qui l'université reconnaît l'habileté à diriger ou co-diriger des mémoires de 2^e cycle ou des thèses de 3^e cycle de recherche. La rémunération de cette personne est imputée au budget régulier de son université.

AJOUT 17 JANVIER 2022 : Comme c'est le cas pour le programme intersectoriel [AUDACE](#) des Fonds de recherche du Québec, une personne répondant au statut de chercheur retraité ou de chercheuse retraitée d'une université peut prétendre au statut de demandeuse ou de demandeur principal et donc responsable de la demande, si elle peut prouver qu'elle est encore active en recherche (publications, subventions, supervision des étudiants, etc.). Une lettre de son établissement universitaire d'affiliation devra être jointe au dossier pour attester clairement que 1) elle possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur, 2) elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaires à la réalisation de ses activités de recherche et 3) elle continuera, le cas échéant, à former des étudiants et des étudiantes.

AJOUT 17 JANVIER 2022 : Comme c'est le cas pour le programme intersectoriel [AUDACE](#) des Fonds de recherche du Québec, une personne répondant au statut de chercheur ou de chercheuse de collège, détenant une maîtrise ou un doctorat, doit être employée à temps plein dans les établissements d'enseignement collégial reconnus par les FRQ pour gérer du financement et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Elle peut également occuper un poste régulier de chercheur ou de chercheuse à temps plein ou à temps partiel dans un CCTT.

Une chercheuse ou un chercheur peut cumuler jusqu'à un maximum de trois subventions entre les différents programmes du RQM pour des projets en cours en tant que demandeuse ou demandeur principal (limite d'une subvention en cours maximum par programme en tant que de demandeuse ou demandeur principal).

La demandeuse ou le demandeur principal ne peut détenir simultanément un statut de chercheur ou de chercheuse et un statut d'étudiant, d'étudiante ou de stagiaire de recherche postdoctorale.

Pour toute autre situation, voir les [Règles générales communes des FRQ](#).

Codemandeuse ou codemandeur

- Chercheur ou chercheuse affilié-e à un membre régulier du RQM;
- Peut bénéficier de la subvention par transfert d'argent par la demandeuse ou le demandeur principal;
- Participe au projet de recherche et à la production des documents de reddition de comptes;
- Idéalement, participe à la construction de l'intersectorialité du projet;

- Peut cumuler jusqu'à un maximum de trois subventions entre les différents programmes du RQM pour des projets en cours en tant que codemandeuse ou codemandeur;
- Doit fournir un CV avec la demande.

Collaborateur ou collaboratrice

- Chercheur ou chercheuse partie prenante qui peut être affilié-e à un membre régulier, un membre associé ou un membre usager du RQM;
- Ne bénéficie pas directement de la subvention;
- Pas de limite quant au nombre de projets financés par PLAINE sur lesquels peut participer une collaboratrice ou un collaborateur issu d'un membre associé ou usager du RQM;
- Peut participer à la construction de l'intersectorialité du projet;

Si le critère d'intersectorialité du projet est atteint grâce à ce membre de l'équipe, le collaborateur ou la collaboratrice doit :

- Apporter au projet une expertise reliée à un secteur auquel ne sont pas reliés les autres chercheurs ou chercheuses;
- Fournir un CV avec la demande;
- Être habilitée à mener un volet du projet de recherche en lien avec son expertise. Ce point sera vérifié sur la base de son expérience et de sa formation académique tel que présenté dans le CV.
- Participer au projet de recherche et à la production des documents de reddition de comptes.

Partenaire

- Organisme membre du RQM apportant une contribution en espèces ou en nature à l'appui des activités du projet de recherche;
- Pour le volet 2 de PLAINE, participe à l'exigence de la contribution minimale de 20 % du montant de la subvention demandée au programme.

ANNEXE 4 – DÉPENSES ADMISSIBLES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

a) Dépenses admissibles à la SUBVENTION

Les dépenses énumérées ci-dessous sont admissibles aux fins du calcul de la SUBVENTION¹. Ces dépenses admissibles sont composées des coûts liés directement aux projets de recherche, de valorisation, de transfert et d'innovation du BÉNÉFICIAIRE.

Coûts directs des projets

Les coûts directs des projets font référence aux dépenses directement imputables aux projets financés ou réalisés par l'organisme. Ils englobent notamment la rémunération du personnel de recherche, les bourses à des étudiant-es et d'autres frais directement imputables aux projets.

Dépenses de projets
Coûts directs des projets Postes de dépenses suivants liés directement aux projets financés : <ul style="list-style-type: none">– Salaires, traitements et avantages sociaux– Bourses à des étudiants– Matériel et produits consommables²– Location d'équipements (au maximum 25 % du total des dépenses admissibles)³– Frais de gestion– Frais d'exploitation de propriété intellectuelle– Honoraires professionnels– Frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet, en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec– Compensations monétaires pour participation au projet– Frais d'animaleries et de plateformes– Frais de diffusion des connaissances– Frais liés aux contrats de sous-traitance
Coûts indirects des projets (universités seulement) <ul style="list-style-type: none">– Des frais indirects de recherche de 27% sont appliqués à tous les postes budgétaires.

¹ Veuillez nous contacter si vous avez un doute sur l'admissibilité d'une dépense.

² Le terme « matériel et produits consommables » inclut, par exemple :

- Les matériaux (plastique, métal, bois, vis, etc.) nécessaires pour la construction de prototypes;
- Le matériel de laboratoire comme la verrerie;
- Les produits chimiques;
- Les piles;
- Les autres consommables de laboratoire (ex. : embouts, eppendorfs, tubes).

³ La location d'équipements doit être privilégiée, sauf lorsque l'achat de l'équipement revient moins cher pour la durée du projet.

ANNEXE 4 (suite)

Les frais de déplacement sont admissibles dans la mesure où ils respectent les barèmes en vigueur au gouvernement du Québec, tels que décrits ci-après :

b) Frais de déplacement au Québec

Les frais de déplacement réfèrent aux frais encourus alors qu'une personne se déplace à l'extérieur de son territoire habituel de travail.

La présente annexe concerne les frais de déplacement liés à certains modes de transport, à l'hébergement en établissement hôtelier ainsi qu'aux frais de repas. D'autres frais de déplacement peuvent également être jugés nécessaires par le ou la BÉNÉFICIAIRE. Dans tous les cas, à moins de circonstances exceptionnelles, l'approche retenue doit démontrer un souci d'économie.

Transport

Le recours au transport en commun doit être favorisé dans la mesure où cela est plus économique que l'usage d'un véhicule personnel.

Lors de l'utilisation d'un véhicule personnel, les taux suivants sont admissibles selon le kilométrage applicable au cours de l'exercice financier du BÉNÉFICIAIRE :

Kilométrage annuel	Taux
1 ^{re} tranche : 1 – 8 000 km	0,520 \$/km
2 ^e tranche : plus de 8 000 km	0,465 \$/km

Si un moyen approprié de transport en commun est disponible et qu'un véhicule personnel est utilisé, le taux admissible est réduit à 0,145 \$ par kilomètre ainsi parcouru.

Hébergement en établissement hôtelier

Les indemnités quotidiennes maximales sont les suivantes pour l'hébergement dans un établissement hôtelier :

Ville	Indemnités maximales	
	Basse saison ⁽¹⁾	Haute saison ⁽²⁾
Territoire de la ville de Montréal	126 \$	138 \$
Territoire de la ville de Québec	106 \$	
Villes de Laval, Gatineau, Longueuil, Lac Beauport et Lac Delage	102 \$	110 \$
Établissements situés ailleurs au Québec	83 \$	87 \$
Tout autre établissement	79 \$	

⁽¹⁾ Du 1^{er} novembre au 31 mai.

⁽²⁾ Du 1^{er} juin au 31 octobre.

ANNEXE 4 (suite)

Frais de repas

Les indemnités quotidiennes maximales sont les suivantes :

	Taux applicables
Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Total	46,25 \$

Les taux ci-dessus incluent les taxes et les pourboires.

c) Frais de déplacement hors du Québec

La présente section concerne les frais encourus hors du Québec pour les programmes dans lesquels ce type de frais s'applique.

Un barème tenant compte des variations de taux de change est édité par le Conseil du trésor et disponible sur demande auprès de la Direction du soutien aux organisations (DSO) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Transport

Le recours au transport en commun doit être favorisé dans la mesure où cela est plus économique que l'usage d'un véhicule personnel.

La copie du billet de train, d'avion ou de location de véhicule est exigée à titre de pièce justificative ainsi que la copie de la facture d'achat.

Pour les billets de transport urbain le justificatif d'achat est exigé pour la demande de remboursement de plus d'un trajet (exemple : billet forfaitaire à la journée/sur plusieurs jours ou billet par 10 unités).

En cas d'utilisation d'un véhicule personnel pour un déplacement au Canada ou aux États-Unis, un calcul basé sur le coût moyen du litre d'essence au Québec et aux États-Unis s'applique. Les résultats du calcul des indemnités de kilométrage allouées lors de déplacements à l'extérieur du Canada seront fournis sur demande.

Hébergement et repas en établissement hôtelier

Le barème appliqué est celui utilisé par les délégations du Québec à l'étranger ; il peut être obtenu auprès de la DSO.

Les montants maximaux portés au barème n'incluent pas les taxes en vigueur dans les pays concernés, qui lorsqu'elles sont appliquées, doivent être remboursées en sus.

À titre de pièce justificative, la facture et la preuve de paiement sont exigées.

Taux de change

Tout écart de tarification découlant des variations des taux de change entre les frais de repas et d'hébergement encourus et la tarification prévue par le Conseil du trésor peut être remboursable sur présentation de pièces justificatives témoignant du taux de conversion de la monnaie canadienne en monnaie locale.

ANNEXE 5 – RAPPORT DE MISSION POUR LE TEMPS-NAVIRE

Les candidats dont la demande de temps-navire sera retenue devront présenter au RQM un rapport sommaire de mission dans lequel seront présentés les points ci-dessous. Ce rapport devra être **déposé au plus tard deux mois après l'expédition**. Ce rapport sera un élément de l'évaluation d'une éventuelle nouvelle demande de temps-navire des candidats auprès du RQM. Le rapport d'expédition devra traiter des points suivants :

- Navire utilisé ;
- Membres de l'expédition, rôle et affiliation ;
- Dates de début et de fin de l'expédition ;
- Lieu de l'expédition avec carte ;
- Objectifs de l'expédition ;
- Objectifs atteints ou autres travaux effectués ;
- Temps perdu en raison des conditions météorologiques ;
- Problèmes éprouvés s'il y a lieu ;
- Quantité et type de données recueillies ;
- Personnel hautement qualifié formé à bord ;
- Projets d'analyse et de publication scientifiques ;
- Satisfaction de l'équipage et du navire utilisé.